

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: IMPLAREST EPW - Comp. A

Numéro d'enregistrement N/A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Agent de durcissement pour résines époxydes

Usages déconseillés : N.A.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: GRUPO PUMA SL

AVDA. AGRUPACIÓN CÓRDOBA, NUM. 17

14014 CÓRDOBA - CÓRDOBA - ESPAÑA

Phone.: +34 901 11 69 12 - Fax: +34 957 44 19 92

fds@grupopuma.com

<http://www.grupopuma.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 901 11 69 12 (horaires d'ouverture: 08:30 – 13:30 / 16:00 – 19:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient:

linseed oil, polymer w/bis-A,bis-A diglycidyl ether, diethylenetriamine, formaldehyde, glycidyl Ph ether, pentaethylenehexamine

3,6,9,12-tetraazatétradécane-1,14-diamine; pentaéthylènehexamine

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine

3-azapentane-1,5-diamine; diéthylèneetriamine

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: IMPLAREST EPW - Comp. A

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥10 - <20 %	linseed oil, polymer w/bis-A,bis-A diglycidyl ether, diethylenetriamine, formaldehyde, glycidyl Ph ether, pentaethylenehexamine	CAS:68915-81-1	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318	
≥0.1 - <0.25 %	3,6,9,12-tetraazatétradécane-1,14-diamine; pentaéthylènehexamine	CAS:4067-16-7 EC:223-775-9 Index:612-064-00-2	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1,1A,1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
≥0.1 - <0.25 %	acide acétique ... %	CAS:64-19-7 EC:200-580-7 Index:607-002-00-6	Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314	01-2119475328-30-xxxx
≥0.1 - <0.25 %	3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine	CAS:112-57-2 EC:203-986-2 Index:612-060-00-0	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1,1A,1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	
≥0.1 - <0.25 %	3-azapentane-1,5-diamine; diéthylèneetriamine	CAS:111-40-0 EC:203-865-4 Index:612-058-00-X	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1,1A,1B, H317; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	01-2119473793-27-0005
≥0.05 - <0.1 %	MORFOLINA	CAS:110-91-8 EC:203-815-1	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1A, H314	01-2119496057-30-XXXX
<0.0015 %	2-METOSSITANOLO	CAS:109-86-4 EC:203-713-7	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Repr. 1B, H360	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier. Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Liste des composants avec valeur OEL**

Composant	Type OEL	pays	Ceiling	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Comportement	Remarque
acide acétique ... %	National	SWEDEN		13	5	25	10		SWEDEN, Short-term value, 15 minutes average value
	National	FINLAND		13	5	25	10		
	National	NORWAY		25	10				
	UE	NNN		25	10				
	National	NORWAY		25	10	50	20		
	ACGIH	NNN			10		15		URT and eye irr, pulm func
	DFG	GERMANY	C			50	20		
	ACGIH				10		15		eye and upper respiratory tract irritation; pulmonary function
	National	SWEDEN		13	5				
	National	FRANCE				25	10		
	National	SPAIN		25	10	50	20		
	National	GREECE		25	10	37	15		
	National	DENMARK		25	10				
	National	GERMANY		25	10				
	National	PORTUGAL		25	10		15		
	National	NORWAY		25	10	37,5	15		
	National	BELGIUM		25	10	38	15		
	NDS	POLAND		25					
	NDSch	POLAND				50			
	CHE	SWITZERLAND				50	20		
	NDS	NETHERLANDS		25		50			
	National	CZECHIA		25					
	National	HUNGARY		25		50			
	Malaysia OEL	MALAYSIA		25	10				
	National	ESTONIA		25	10	25	10		
	National	LATVIA		25	10	50	20		
	National	CZECHIA	C			50			
	National	SLOVAKIA	C			50			
	National	SLOVAKIA		25	10				
	National	SLOVENIA		25	10				
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND		25	10	50	20		

Fiche de Données de Sécurité

IMPLAREST EPW - Comp. A

Fiche du: 04/02/2020 - révision 3



3-azapentane-1,5-diamine;
diéthylènetriamine

National BULGARIA	25	10	50	20	
National ROMANIA	25	10	50	20	
TUR TURKEY	25	10			
National LITHUANIA	25	10	50	20	
National CROATIA	25	10	50	20	
UE	25	10			Indicatif
SUVA NNN	4	1			
NDS NNN	4				
National SWEDEN	4,5	1	10	2	SWEDEN, Short-term value, 15 minutes average value
National FINLAND	4,3	1	13	3	FINLAND, hud
National NORWAY	4	1			NORWAY, HA
NDSch NNN ACGIH	12				
NNN		1			Skin - URT and eye irr
National NORWAY	4	1	8	2	
ACGIH		1			Skin - potential significant contribution to overall exposure by the cutaneous route; eye and upper respiratory tract irritation
National SWEDEN	4,5	1			
National FRANCE	4	1			
National SPAIN	4,3	1			
National GREECE	4	1			
National DENMARK	4	1			
National FINLAND	4,3	1	13	3	
National PORTUGAL		1			
National BELGIUM	4,3	1			
NDS POLAND	4				
NDSch POLAND			12		
National CZECHIA	4				
National HUNGARY	4		4		
Malaysi MALAYSIA a OEL	4,2	1			Skin notation
National ESTONIA	4,5	1	10	2	
National CZECHIA C			8		
National UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	4,3	1	12,9	3	
National BULGARIA	4,0				

Fiche de Données de Sécurité

IMPLAREST EPW - Comp. A

Fiche du: 04/02/2020 - révision 3



MORFOLINA	National ROMANIA	2	0,5	4	1	
	National LITHUANIA	4,5	1	10	2	
	National CROATIA	4,3	1			
	DFG GERMANY C			72	20	
	ACGIH		20			
	National SWEDEN	35	10			
	UE	36	10	72	20	Indicatif
	National FRANCE	36	10	72	20	
	National SPAIN	36	10	72	20	
	National GREECE	36	10	72	20	
	National DENMARK	36	10			
	National FINLAND	36	10	72	20	
	National GERMANY	36	10			
	National PORTUGAL	36	10	72	20	
	National NORWAY	36	10	54	15	
	National BELGIUM	36	10	72	20	
	NDS POLAND	36				
	NDSch POLAND			72		
	CHE SWITZERLAND			72	20	
	NDS NETHERLANDS	36		72		
	National CZECHIA	35				
	National HUNGARY	36		72		
	Malaysi MALAYSIA a OEL	71	20			Skin notation
	National ESTONIA	36	10	72	20	
	National LATVIA	36	10	72	20	
	National CZECHIA C			70		
	National SLOVAKIA C			72		
	National SLOVAKIA	36	10			
	National SLOVENIA	36	10	72	20	
	National UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	36	10	72	20	
	National BULGARIA	36,0	10	72,0	20	
	National ROMANIA	36	10	72	20	
	TUR TURKEY	36	10	72	20	
	National LITHUANIA	36	10	72	20	
	National CROATIA	36	10	72	20	

A4 - Not
Classifiable
as a Human
Carcinogen;
Skin -
potential
significant
contribution
to overall
exposure by
the
cutaneous
route; eye
damage;
upper
respiratory
tract
irritation

Fiche de Données de Sécurité

IMPLAREST EPW - Comp. A

Fiche du: 04/02/2020 - révision 3



2-METOSSJETANOLO	DFG	GERMANY	C			25,6	8	
	ACGIH			0,1				Skin - potential significant contribution to overall exposure by the cutaneous route; hematologic and reproductive effects;
	National	FRANCE		3,2	1			
	National	SPAIN		3	1			
	National	GREECE			1			
	National	DENMARK			1			
	National	FINLAND		1,6	0,5			
	National	GERMANY		3,2	1			
	National	PORTUGAL			1			
	National	NORWAY		3,1	1	6,2	2	
	National	BELGIUM		0,3	0,1			
	NDS	POLAND		3				
	CHE	SWITZERLAND				25,6	8	
	NDS	NETHERLANDS		0,5				
	National	CZECHIA		3				
	National	HUNGARY		3,16				
	Malaysian OEL	MALAYSIA		16	5			Skin notation;
	National	ESTONIA		16	5	30	10	
	National	LATVIA			1			
	National	CZECHIA	C			30		
	National	SLOVAKIA	C			128		
	National	SLOVAKIA		16	5			
	National	SLOVENIA		3	1			
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND		3	1	9	3	
	National	BULGARIA			1			
	National	ROMANIA		3,2	1			
	TUR	TURKEY			1			
	National	LITHUANIA			1	30	10	
	National	CROATIA			1			
	UE				1			Indicatif Possibility of significant uptake through the skin;
	ACGIH			0,1				Skin - potential significant contribution to overall exposure by the

cutaneous route; hematologic and reproductive effects

National SWEDEN		1
Malaysi MALAYSIA a OEL	16	5
National ESTONIA		1
National CZECHIA	C	6
National SLOVAKIA		5
UE		1

Skin notation

Indicatif Possibility of significant uptake through the skin

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur biologique

N° CAS	Composant	valeur	UoM	Par	Indicateur biologique	Période d'échantillonnage
109-86-4	2-METOSSIIETANOL O	1	MGGCREAT	Urine	Acide 2-méthoxyacétique	Fin du tour ; Fin de la semaine de travail

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

Composant	N° CAS	LIMITE PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
acide acétique ... %	64-19-7	0,3058	Eau marine		
		30,58	Intermittent release		
		1,136	Sédiments d'eau marine		
		0,478	Soil		
		3,058	Eau douce		
		11,36	Sédiments d'eau douce		
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine	112-57-2	0,00068	Eau douce		
		0,00068	Eau marine		
		3,34	Sédiments d'eau douce		
		0,343	Sédiments d'eau marine		
		0,683	Soil		

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

Composant	N° CAS	Travail industriel	Travail professionnel	Conso mmate ur ionnel	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
acide acétique ... %	64-19-7	25			Inhalation humaine	Court terme, effets locaux	
		25			Inhalation humaine	Long terme, effets locaux	
			25		Inhalation humaine	Court terme, effets locaux	

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine	112-57-2	25 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux
		10 mg/kg	Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques
		0,74 mg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
		0,32 mg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
		0,53 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
		0,00129 mg/l	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
		0,00038 mg/l	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN 374:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillé: gants pas étanche à l'eau

Protection respiratoire:

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

Contrôles d'ingénierie appropriés:

N.A.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur: Visqueux jaune

Odeur: comme: l'ammoniac

Seuil d'odeur : N.A.

pH: N.A.

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: >200 °C (392 °F)

Point éclair: >100 °C (212 °F)

Vitesse d'évaporation : N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Pression de vapeur: N.A.

Densité relative: 1.05 g/cm3

Hydrosolubilité: Soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.

Température d'auto-allumage : N.A.

Ce produit est un mélange

Pas d'inflammation spontanée ou explosive au contact de l'air à température ambiante

Température de décomposition: N.A.

Viscosité: 10,000.00 cPs

Propriétés explosives: N.A.

Aucun composant avec des propriétés explosives

Propriétés comburantes: N.A.

Aucun composant ayant des propriétés oxydantes

Inflammation solides/gaz: N.A.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations toxicologiques concernant le mélange :**

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine; pentaéthylènehexamine	a) toxicité aiguë	DL50 oral rat = 1600 mg/kg
acide acétique ... %	a) toxicité aiguë	DL50 oral rat 3310 mg/kg CL50 inhalation rat > 40000 mg/m3 4h DL50 peau lapin = 1060 mg/kg CL50 inhalation rat = 11,4 mg/l 4h DL50 oral rat = 3310 mg/kg
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine	a) toxicité aiguë	DL50 oral rat = 3990 mg/kg DL50 peau lapin = 660 mg/kg DL50 peau lapin = 660 µL/kg DL50 oral rat = 3990 mg/kg
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Sensibilisation pour la peau lapin Positif
3-azapentane-1,5-diamine; diéthylènetriamine	a) toxicité aiguë	DL50 peau lapin = mg/kg CL50 inhalation rat = 1,8 mg/l DL50 oral rat = mg/kg

DL50 peau lapin = 672 mg/kg
 CL50 inhalation rat = 70 mg/l 4h
 DL50 oral rat = 1080 mg/kg

MORFOLINA a) toxicité aiguë DL50 peau lapin 310 mg/kg
 CL50 inhalation rat > 8000 ppm 8h
 DL50 oral rat = 1050 mg/kg

2-METOSSJETANOLO a) toxicité aiguë DL50 peau lapin = 1280 mg/kg
 CL50 inhalation rat = 1478 ppm 7h
 DL50 oral rat = 2370 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- K) toxicocinétique et distribution
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
acide acétique ... %	CAS: 64-19-7 - EINECS: 200-580-7 - INDEX: 607-002-00-6	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson Pimephales promelas = 79 mg/l 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson Lepomis macrochirus = 75 mg/l 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie Daphnia magna = 65 mg/l 48h EPA
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine	CAS: 112-57-2 - EINECS: 203-986-2 - INDEX: 612-060-00-0	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson = 310 mg/l 96
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie = 24,1 mg/l 48
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue > 2,1 mg/l 72
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson Poecilia reticulata = 420 mg/l 96h IUCLID

		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie <i>Daphnia magna</i> = 24,1 mg/l 48h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> = 2,1 mg/l 72h IUCLID
3-azapentane-1,5-diamine; diéthylènetriamine	CAS: 111-40-0 - EINECS: 203- 865-4 - INDEX: 612-058-00-X	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson <i>Poecilia reticulata</i> = 248 mg/l 96h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie <i>Daphnia magna</i> = 16 mg/l 48h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> = 1164 mg/l 72h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue <i>Desmodesmus subspicatus</i> = 592 mg/l 96h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson <i>Poecilia reticulata</i> = 1014 mg/l 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> = 345,6 mg/l 96h EPA
MORFOLINA	CAS: 110-91-8 - EINECS: 203- 815-1	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson <i>Lepomis macrochirus</i> = 350 mg/l 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson <i>Oncorhynchus mykiss</i> 375 mg/l 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson <i>Brachydanio rerio</i> > 1000 mg/l 96h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> = 28 mg/l 96h EPA
2-METOSSJETANOLO	CAS: 109-86-4 - EINECS: 203- 713-7	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson <i>Lepomis macrochirus</i> = 10000 mg/l 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson <i>Lepomis macrochirus</i> = 9650 mg/l 96h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson <i>Oncorhynchus mykiss</i> = 16000 mg/l 96h IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Un code de déchet selon le catalogue européen des déchets (EWC) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Produit:

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés.

Envoyer à un service d'élimination des déchets autorisé.

Emballages contaminés:

Vider le contenu restant.
Jeter comme produit non utilisé.
Ne réutilisez pas les contenants vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: N/A

IATA-Nom technique: N/A

IMDG-Nom technique: N/A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: N/A

IATA-Classe: N/A

IMDG-Classe: N/A

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: N/A

IATA-Groupe d'emballage: N/A

IMDG-Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

ADR-Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A

ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: N/A

IATA-Avion CARGO: N/A

IATA-Etiquette: N/A

IATA-Danger subsidiaire: N/A

IATA-Erg: N/A

IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: N/A

IMDG-Note de rangement: N/A

IMDG-Danger subsidiaire: N/A

IMDG-Dispositions particulières: N/A

IMDG-Page: N/A

IMDG-Etiquette: N/A

IMDG-EMS: N/A

IMDG-MFAG: N/A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (2004/42/EC) : N.A.

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (UE)2015/830

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
 Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
 Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
 Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

Classe allemande de danger pour l'eau

N.A.

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3, 40

Restrictions liées aux substances contenues: Aucune

Substances SVHC:

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Code	Description
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.6/3	Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
3.1/3/Dermal	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
3.1/3/Inhal	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
3.1/4/Dermal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/1A	Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
3.2/1B	Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.4.2/1-1A-1B	Skin Sens. 1,1A,1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
3.7/1B	Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
4.1/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008****Méthode de classification**

3.2/2 Méthode de calcul

3.3/1 Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans les fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Packaging Instruction

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- 2. DESCRIPTION des risques

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: IMPLAREST EPW - Comp. B

Numéro d'enregistrement N/A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Résine époxy

Usages déconseillés : N.A.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: GRUPO PUMA SL

AVDA. AGRUPACIÓN CÓRDOBA, NUM. 17

14014 CÓRDOBA - CÓRDOBA - ESPAÑA

Phone.: +34 901 11 69 12 - Fax: +34 957 44 19 92

fds@grupopuma.com

<http://www.grupopuma.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 901 11 69 12 (horaires d'ouverture: 08:30 – 13:30 / 16:00 – 19:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700). Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14. Peut produire une réaction allergique.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

bisphénol F - résines époxydiques

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

Autres dangers: Aucun autre danger

La préparation contient des résines époxy de bas poids moléculaire. Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: IMPLAREST EPW - Comp. B

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥50 - <75 %	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	CAS:25068-38-6 EC:500-033-5 Index:603-074-00-8	Eye Irrit. 2, H319; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1,1A,1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119456619-26-xxxx
≥10 - <20 %	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14	CAS:68609-97-2 EC:271-846-8 Index:603-103-00-4	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	01-2119485289-22-XXXX
≥10 - <20 %	bisphénol F - résines époxydiques	CAS:9003-36-5 EC:500-006-8	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119454392-40-XXXX

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).



Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Ceiling	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Comportement	Remarque
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	National	BULGARIA		1,0					

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

Composant	N° CAS	LIMITE PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	0,006 mg/l	Eau douce		

Fiche de Données de Sécurité

IMPLAREST EPW - Comp. B

Fiche du: 04/02/2020 - révision 3



0,0006 Eau marine
mg/l

0,0627 Sédiments d'eau
mg/kg douce

0,00627 Sédiments d'eau
mg/kg marine

oxiranne, dérivés 68609-97-2 0,00072 Eau marine
mono[(alcoolates en C12-
14)méthyl]; oxyde de
glycidyle et d'alkyle en
C12-C14 mg/l

0,0072 Eau douce
mg/l

66,77 Sédiments d'eau
mg/kg douce

6,677 Sédiments d'eau
mg/kg marine

80,12 Soil
mg/kg

10 mg/l Micro-
organismes dans
les traitements
des eaux usées

bisphénol F - résines 9003-36-5 10 mg/l Micro-
époxydiques mg/l
organismes dans
les traitements
des eaux usées

0,003 Eau douce
mg/l

0,294 Sédiments d'eau
mg/kg douce

0,0003 Eau marine
mg/l

0,0294 Sédiments d'eau
mg/kg marine

0,237 Soil
mg/kg

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

Composant	N° CAS	Travail industriel	Travail professionnel	Conso- mmate	Voie d' exposition	Fréquence d'exposition	Remarques	
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	8,3 mg/kg			Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques		
		12,25 mg/m3			Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques		
		8,3 mg/kg			Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques		
		12,25 mg/m3			Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques		
				3,571 mg/kg		Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques	
				0,75 mg/kg		Orale humaine	Court terme, effets systémiques	

3,571 mg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
----------------	--------------------	-----------------------------------

0,75 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques
---------------	------------------	-----------------------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN 374:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillés: gants pas étanche à l'eau

Protection respiratoire:

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres ABEKP (EN 14387).

Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

Contrôles d'ingénierie appropriés:

N.A.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique: Liquide

Aspect et couleur: Visqueux bleu

Odeur: caractéristique

Seuil d'odeur : N.A.

pH: N.A.

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: >100 °C (212 °F)

Point éclair: >=130 °C (266 °F)

Vitesse d'évaporation : N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Pression de vapeur: N.A.

Densité relative: 11.00 g/cm³

Hydrosolubilité: N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.

Ce produit est un mélange

Température d'auto-allumage : N.A.

Pas d'inflammation spontanée ou explosive au contact de l'air à température ambiante

Température de décomposition: N.A.

Viscosité: 850.00 PA-s

Propriétés explosives: N.A.

Aucun composant avec des propriétés explosives

Propriétés comburantes: N.A.

Aucun composant ayant des propriétés oxydantes

Inflammation solides/gaz: N.A.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations toxicologiques concernant le mélange :**

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	a) toxicité aiguë	DL50 oral rat > 15000 mg/kg
		DL50 peau lapin > 23000 mg/kg
		DL50 oral rat = 11400 mg/kg
	i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	NOAEL oral rat = 50 mg/kg
		NOAEL peau rat = 100 mg/kg
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12- 14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14	a) toxicité aiguë	DL50 oral rat > 5000 mg/kg
		DL50 peau lapin > 3987 mg/kg
		DL50 oral rat = 17100 mg/kg
bisphénol F - résines époxydiques	a) toxicité aiguë	DL50 oral rat > 10000 mg/kg
		DL50 peau rat > 2000 mg/kg
		DL50 oral rat > 2 g/kg
	i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	NOAEL oral = 250 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- K) toxicocinétique et distribution
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	CAS: 25068-38-6 - EINECS: 500-033-5 - INDEX: 603-074-00-8	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson > 2 mg/l 96 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie > 1,8 mg/l 48 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 algue > 11 mg/l 72 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 daphnie = 1,3 mg/l 96 b) Toxicité aquatique chronique : NOEC daphnie = 0,3 mg/l
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14	CAS: 68609-97-2 - EINECS: 271-846-8 - INDEX: 603-103-00-4	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie = 7,20000 mg/l 48 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue = 844,00000 mg/l 72 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson > 1800,00000 mg/l 96
bisphénol F - résines époxydiques	CAS: 9003-36-5 - EINECS: 500-006-8	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 poisson = 2,54 mg/l 96 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie = 2,55 mg/l 48

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Un code de déchet selon le catalogue européen des déchets (EWC) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation.

Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Produit:

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés.

Envoyer à un service d'élimination des déchets autorisé.

Emballages contaminés:

Vider le contenu restant.

Jeter comme produit non utilisé.

Ne réutilisez pas les contenants vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

IATA-Nom technique: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

IMDG-Nom technique: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 9

IATA-Classe: 9

IMDG-Classe: 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III

IATA-Groupe d'emballage: III

IMDG-Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Oui

Polluant environnemental: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 9

ADR-Numéro d'identification du danger : 90

ADR-Dispositions particulières: 274 335 375 601

ADR-Code de restriction en tunnel: 3 (-)

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: 964

IATA-Avion CARGO: 964

IATA-Etiquette: 9

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 9L

IATA-Dispositions particulières: A97 A158 A197

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: Category A

IMDG-Note de rangement: -

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: 274 335 969

IMDG-Page: N/A

IMDG-Etiquette: N/A

IMDG-EMS: F-A, S-F

IMDG-MFAG: N/A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 l ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumises à des dispositions ADR, IMDG et IATA DGR.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

COV (2004/42/EC) : N.A.

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (UE)2015/830

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1	Exigences relatives au seuil bas (tonnes)	Exigences relatives au seuil haut (tonnes)
le produit appartient à la catégorie: E2	200	500

Classe allemande de danger pour l'eau

N.A.

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3

Restrictions liées aux substances contenues: Aucune

Substances SVHC:

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Code	Description
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1-1A-1B	Skin Sens. 1,1A,1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
3.4.2/1A	Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
3.2/2	Méthode de calcul
3.3/2	Méthode de calcul
3.4.2/1A	Méthode de calcul
4.1/C2	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

**PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold**

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Packaging Instruction

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

Fiche de Données de Sécurité

IMPLAREST EPW - Comp. B

Fiche du: 04/02/2020 - révision 3



RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.